

Mercredi 02 Avril 2008 - n°412

Economie - L'université numérique

Economie - La FMVM reçue à Matignon

Economie - Fonction publique territoriale - Opposition du CSFPT au « projet de mobilité »

Europe - Réunion FMVM sur les fonds structurels européens

Economie - Agenda

Economie - Passerelles entre classe prépa et université

Economie - Première année de médecine - Les propositions de réforme du rapport Bach

ECONOMIE

L'université numérique

Henri Isaac, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine, a remis à Valérie Pécresse, en janvier dernier, un rapport sur les enjeux de la numérisation de l'enseignement supérieur. Le constat est sévère : les universités françaises, inadaptées aux besoins des étudiants de la génération Internet, sont trop faiblement présentes dans les réseaux numériques de la connaissance. Ses recommandations s'articulent autour d'une même finalité : améliorer la qualité de service pour permettre l'insertion de tous les étudiants dans la société du numérique, afin de faciliter leur réussite dans leur parcours universitaire.

ECONOMIE

La FMVM reçue à Matignon

Avant l'adoption de mesures par le Conseil de modernisation des politiques publiques et précédant les annonces du Premier ministre d'une

« gestion sérieuse du budget » et de « mesures d'économie liées à la réforme de l'Etat », une délégation d'élus de la FMVM s'est rendue à Matignon.*

Au rang des attentes exprimées par les maires des villes moyennes :

- la nécessité d'une véritable stratégie de redynamisation et d'un accompagnement territorialisé ;

- la préservation, dans la perspective de la révision générale des politiques publiques (RGPP), de la croissance, de la cohésion et de l'équilibre fragiles des villes moyennes et de leurs agglomérations.

Une délégation d'élus* conduite par Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM et Christian Pierret, président délégué de la FMVM, s'est rendue mercredi 26 mars à Matignon pour s'entretenir avec des conseillers du Premier ministre, dont Stéphane Bouillon, Conseiller pour les affaires intérieures et Pierre Mirabaud, le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT).

Bruno Bourg-Broc a rappelé à ses interlocuteurs combien les membres de la FMVM avaient été échaudés par les conditions de mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire.

Soulignant qu'avec la RGPP des réformes de grande ampleur attendaient les services de l'État (armées, forces de l'ordre et services administratifs déconcentrés...), sans compter celles déjà en cours (carte sanitaire, fusions DGI/CP, Unedic/Assedic...), Bruno Bourg Broc a indiqué que « *la dégradation de la qualité de certains services aux publics de proximité constituait un frein pour la croissance économique en ville, le maintien du lien social et le renouveau du rural environnant* ».

Avec ces perspectives et sauf à renoncer à l'idée même d'aménagement du territoire, Bruno Bourg-Broc a souligné « *la nécessité que l'Etat mette en œuvre un accompagnement territorialisé* » en direction des villes moyennes et de leurs intercommunalités.

De la même façon, Christian Pierret, s'est interrogé sur « *les mécanismes correctifs* » que les villes moyennes peuvent légitimement attendre. Plaidant pour une « *véritable stratégie de redynamisation en direction de ces villes et de leur hinterland* », le président délégué en a appelé à « *une vision politique claire et une stratégie pour les villes moyennes* ».

Pour sa part, Michel Apchin, maire de Saumur, a souligné le déficit de communication du Gouvernement, contribuant à alimenter l'état de psychose, légitime ou non, qui entoure les redéploiements du réseau des sous-préfectures ou encore l'organisation de la sécurité publique.

** Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, maire de Châlons-en-Champagne - Christian Pierret, ancien ministre, président délégué, maire de Saint-Dié-des-Vosges - Pierre-André Périssol, ancien ministre, maire de Moulins - Michel Apchin, maire de Saumur et Charles-Henri Jamin, maire délégué de Saint-Hilaire Saint-Florent - Alain Cottalorda, maire de Bourgoin-Jallieu - François Miersman, conseiller délégué aux travaux, ville de Liévin*

Associer les élus à la RGPP

Revenant sur la RGPP, dont l'objet est de mettre en évidence les réformes permettant de réduire les dépenses de

l'Etat tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques, le conseiller pour les affaires intérieures s'est montré attentif à ces préoccupations. Indiquant que le Conseil de modernisation des politiques publiques, réuni autour du président de la République, serait amené à formuler tout début avril de nouvelles orientations de réforme à mettre en œuvre sur la période 2009-2011, il a souligné qu'aucun arbitrage n'avait encore été rendu, notamment en matière de défense et de sécurité.

Bien qu'il faille s'attendre à des impacts significatifs pour les communes s'agissant de la carte militaire ou encore de l'organisation de

« l'Etat territorial », le conseiller pour les affaires intérieures a assuré les membres de la délégation qu'un travail étroit serait mené avec les élus et le Parlement sur les conditions de mise en œuvre de ces réformes.

Il a également approuvé la nécessité de ne pas abandonner les territoires et de ne pas créer de nouvelles friches administratives. Et ce dernier d'ajouter que le remaniement ministériel avec la nomination de secrétaires d'Etat chargés de l'aménagement du territoire ou des collectivités territoriales, témoigne de la volonté du Gouvernement d'anticiper et de mieux préparer ces évolutions.

« Il s'agit d'améliorer la coordination des dispositifs existants (Fnadt, Fred, Feder/Fse...), de mieux concevoir l'architecture d'ensemble et de mettre en place un véritable réseau d'aménagement du territoire ».

Dans cette perspective, les membres de la délégation ont été assurés que le travail engagé sous l'égide de la DIACT (appel à expérimentations

« 20 villes moyennes témoins) et en liaison avec le Meeddat (lire Ondes Moyennes n° 403) serait poursuivi et renforcé.

Carte judiciaire

S'agissant de la nouvelle carte judiciaire, Pierre-André Périssol, maire de Moulins, a insisté sur les conséquences dramatiques de cette réforme, celle-ci ayant abouti à supprimer davantage d'emplois de cadre que ceux créés en 13 ans sur son bassin de vie. « À un niveau global, une réforme ne peut être juste que si elle est expliquée et comprise, à défaut elle devient arbitraire ». Aussi, le maire de Moulins a-t-il estimé qu'il fallait des mesures correctrices réelles, sérieuses et rapides.

Faisant écho au rapport de Max Roustan (lire Ondes Moyennes

n° 408), Alain Cottalorda, maire de Bourgoin-Jallieu, s'est montré interrogatif sur les délais et la programmation immobilière projetés par la Chancellerie ; et celui-ci de préciser que dans les cas où des projets de reconversion existaient, il convenait que l'accompagnement et le portage de l'Etat soient irréprochables.

François Miersman, représentant de la ville de Liévin, a pour sa part souligné la nécessité d'utiliser le filtre de la politique de la ville et l'intérêt de sa transversalité, en tenant notamment compte des ressources financières des collectivités concernées par ces réformes.

En réponse, la conseillère pour la justice a précisé que la réforme de la carte judiciaire défendue en plus haut lieu, comporte trois volets en cours de discussion :

- l'accompagnement social des personnels et auxiliaires de justice ;
- la gestion immobilière dont les aspects budgétaires lourds s'intègrent toutefois dans la logique de la RGPP ;
- la restructuration des contentieux, qui aboutirait à des tribunaux d'instance renforcés.

Sur ce dernier sujet, la commission Guinchard devrait d'ici juin faire de nouvelles propositions de réorganisation des contentieux, de déjudiciarisation ou de dépénalisation de certaines matières (Pacs, divorces, contentieux de la circulation...) qui auront un impact sur l'ensemble des personnels.

Suivi des réformes

A l'issue de cette rencontre, les membres de la délégation ont été informés des projections de calendrier en ce qui concerne la Révision générale des prélèvements obligatoires (RGPO) et les suites qui seront données aux annonces du Plan banlieues.

S'agissant de la RGPO, dont les trois chantiers portent sur la répartition équitable des impôts prélevés par catégorie de collectivités, la réévaluation au fil des mutations des valeurs locatives cadastrales et la taxe professionnelle, aucune décision ne devrait être précipitée. Toutefois, deux sujets essentiels sont attendus dans le PLF : celui du financement des mesures du plan banlieue via la DSU et la prise en compte, à coup sûr délicate, des résultats du recensement de la population.

Il a été proposé aux membres de la délégation une nouvelle date de rencontre au début du mois de mai, afin de recueillir les réactions de la FMVM s'agissant des orientations arrêtées dans le cadre de la RGPP... Affaire à suivre.

ECONOMIE

Fonction publique territoriale - Opposition du CSFPT au « projet de mobilité »

Le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique a fait suite au discours du président de la République du 19 septembre 2007 à Nantes, qui avait précisé que « l'organisation de la mobilité à l'intérieur du service est l'un des grands enjeux de la réforme administrative ». Le texte original a été envoyé le 30 janvier aux huit syndicats représentatifs de la fonction publique. À la suite des premières réunions informelles autour de ce projet de loi avec les organisations syndicales, les instances officielles de consultation ont récemment été saisies. Le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat a tout d'abord donné son avis favorable sur le texte le mardi 18 mars, après un long débat interne. En revanche, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) s'y est opposé lors de sa séance plénière du 26 mars dernier.

Le projet de loi

Selon le gouvernement, le texte proposé cherche à favoriser la mobilité au sein de la fonction publique, en permettant aux agents d'avoir les moyens matériels de changer de poste et d'administration dans de bonnes conditions, avec un accompagnement financier le cas échéant. Le projet de loi introduit le principe de la « flexi-sécurité » dans la fonction publique. Ce projet de loi propose les principes suivants :

- droit à la mobilité (du détachement à l'intégration) (art. 1) ;
- droit à l'intégration directe dans un corps (art. 2) ;
- droit au départ de son administration d'origine vers un organisme public ou privé (art. 4) ;
- droit à une reconnaissance mutuelle, entre administrations, des promotions acquises (art. 5) ;
- droit au maintien de la rémunération (art. 6) ;
- droit à la formation / réinsertion (art. 7) dans le cadre d'une réorientation professionnelle ;
- droit au cumul d'emplois (art. 8).

De plus, les organismes publics vont également disposer à terme de la possibilité d'un recours à l'intérim. Les administrations pourront, dans ce cadre, pourvoir rapidement des vacances temporaires d'emplois ou faire face à des besoins occasionnels. Cette mesure cherche à limiter la « reconstitution d'un volant d'emplois précaires dans l'administration ». On note aussi la suppression des conditions d'âge encore exigées pour certains recrutements par concours à l'entrée des écoles d'application de la fonction publique. Parmi les mesures du projet de loi concernant la fonction publique territoriale figure une nouvelle procédure de recrutement permettant « l'intégration directe » dans un cadre d'emplois des agents remplissant toutes les conditions pour y être détachés.

Les raisons du vote

Le CSFPT n'a pas exprimé une seule voix positive en faveur du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique lors de sa séance plénière du 26 mars dernier. Selon le communiqué du CSFPT, plusieurs intervenants auraient déploré au cours de la séance que ce texte soit présenté avant même la conclusion des conférences réunies sur ce thème depuis l'automne par le gouvernement. Le CSFPT a par ailleurs estimé que l'essentiel des dispositions concerne au premier chef la fonction publique de l'Etat. De plus, certaines dispositions seraient susceptibles d'entraîner des charges pour les collectivités locales. Le projet du gouvernement devrait être présenté au Sénat avant l'été 2008, après d'éventuelles modifications apportées par le Conseil d'Etat.

Toutefois, un projet de décret, examiné au cours de la même séance du CSFPT, autorisant le dépassement d'une limite de 15 % de la rémunération des fonctionnaires en cas de détachement a reçu, quant à lui, un avis favorable à l'unanimité.

Communiqué de presse du CSFPT :

<http://www.csfpt.org/fr/travaux/contenu.php?id=144>

EUROPE

Réunion FMVM sur les fonds structurels européens

L'ensemble des villes moyennes françaises peut bénéficier, à compter de 2007, de crédits européens dans le cadre des nouveaux **programmes opérationnels**

« **Compétitivité régionale et emploi** » de la **politique de cohésion économique et sociale**.

Cette nouvelle génération de programmes européens est marquée par la sélectivité renforcée des projets avec des thématiques ciblées (innovation, esprit d'entreprise, économie de la connaissance, développement durable, emploi et cohésion sociale, attractivité des territoires sensibles...). Les procédures de sélection font désormais appel à une logique de projets intégrés. Ces nouvelles modalités auront un impact sur les politiques des villes moyennes, tant en termes d'orientations que de modes d'action.

À la suite de la première réunion interrégionale concernant les

« Fonds structurels pour la période 2007-2013 » qui s'est déroulée le 30 novembre 2007 à Cambrai, la FMVM s'est engagée à poursuivre son rôle de relais d'information et d'appui aux maires, présidents et à leurs services.

Ainsi, la FMVM va organiser deux nouvelles réunions du même type à **Bourgoin-jallieu le 3 avril** prochain (pour les villes adhérentes des régions Rhône-Alpes, Bourgogne, et Franche-Comté) et le **29 avril à Arles** (pour les villes adhérentes des régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Auvergne, et Languedoc-Roussillon).

Durant la matinée, les participants bénéficieront d'une présentation générale sur la logique et le montage de dossiers FEDER et FSE. L'après-midi, des sous-groupes étudieront les spécificités de leur Programme opérationnel en présence des représentants du SGAR et/ou du Conseil régional de chaque région.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la FMVM au 01 45 44 90 11

ECONOMIE

Agenda

29 avril 2008

Arles

3e réunion interrégionale d'information sur les Fonds structurels européens pour les villes moyennes et Epci dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013

Réunion réservée aux adhérents

ECONOMIE

Passerelles entre classe prépa et université

Afin de donner plus de lisibilité aux parcours en classe préparatoire, et davantage de sécurité en cas d'échec, une circulaire* fixe désormais les règles pour que les universités délivrent des équivalences en crédits d'enseignement aux élèves sortant de classe prépa. L'objectif est de lutter contre l'échec, en ouvrant des passerelles entre classes préparatoires et universités.

Une attestation individuelle sera dorénavant délivrée à la fin de chaque année de prépa aux étudiants. Elle sera valable pour les universités en France, mais aussi pour les universités étrangères, et associera à chaque élément du programme un nombre précis de crédits universitaires (ECTS), pour chaque filière de classes prépas. Les critères d'attribution de crédits pour chaque unité d'enseignement suivie en classe préparatoire, sont définis par une grille d'équivalences décrite dans la circulaire.

Les professeurs de classes préparatoires sont invités à adopter une logique d'équivalences, qui sera pilotée par une commission paritaire réunissant les enseignants de la classe préparatoire et des enseignants de licence de l'université partenaire.

* Bulletin officiel n° 11 du 13/03/08

ECONOMIE

Première année de médecine - Les propositions de réforme du rapport Bach

Les trois filières de santé, médecine, odontologie et sage-femme se sont réunies depuis plusieurs années pour mettre en commun la première année de leurs études, tant pour ce qui concerne le programme que pour l'enseignement lui-même. Un concours commun est organisé au terme de cette première année, les étudiants choisissant leur filière en fonction de leur classement. Le nombre de places mises au concours pour chacune des trois filières (numerus clausus) est fixé par un arrêté commun du ministère de la Santé et du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Au fil des années, cette organisation a donné lieu à une dérive importante à l'origine d'une insatisfaction globale aujourd'hui devenue inacceptable tant pour les étudiants que pour les enseignants. En particulier, la difficulté des concours crée une pression difficilement soutenable. Par ailleurs, le nombre très important d'étudiants inscrits gêne considérablement la mise en œuvre d'un enseignement de qualité. Enfin, peu ou rien n'est actuellement prévu pour que les très nombreux étudiants qui échouent au concours après deux tentatives puissent ne pas perdre la totalité du bénéfice de leurs efforts, facteur de découragement et d'amertume.

Devant ces difficultés, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité mettre en place un groupe de réflexions et de propositions sur ce problème d'importance majeure. Ce groupe, qui a été placé sous la présidence de Jean-François Bach, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, comportait des membres connus pour leurs compétences, ayant pour beaucoup d'entre eux siégé dans des instances qui avaient déjà dans le passé traité de ces questions. Le groupe ainsi constitué a auditionné les principaux acteurs du domaine, de façon toutefois non exhaustive en raison du temps limité imparti à la Commission pour rédiger son rapport.

Par ailleurs, comme l'indiquait la ministre dans sa lettre de mission, la Commission s'est appuyée sur les travaux récemment conduits par les Commissions nationales pédagogiques des différentes filières ainsi que sur les réflexions de différents groupes de travail ayant fait des propositions sur le sujet.

Le rapport présente une série de propositions permettant, tout à la fois, de réorienter rapidement les étudiants les moins adaptés vers d'autres voies très valorisantes, d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'ouvrir les quatre filières sur les études scientifiques et les autres métiers de la santé. L'ensemble de ces propositions nécessitera une validation réglementaire sur certains points, en tenant compte des directives européennes.

Nombre de ces propositions impliqueront des modifications profondes d'organisation et en conséquence peut-être une mise en œuvre progressive. Enfin, certaines des propositions ne pourront être appliquées qu'après concertation avec d'autres institutions (facultés de sciences, écoles professionnelles de santé, ...), et mise à disposition de moyens tant pour ce qui concerne les ressources humaines que les moyens financiers et logistiques, en particulier pour le tutorat.

Il convient aussi de rappeler que dans le cadre de la loi sur la nouvelle université du 10 août 2007, une certaine autonomie devra être laissée à chaque université, en recommandant néanmoins une harmonisation des programmes et des modalités de concours.

Il est important de noter que les propositions présentées dans ce rapport doivent faire l'objet de discussions approfondies avec le ministère de la Santé qui est partie prenante dans toutes les questions évoquées. Il faut enfin mentionner la nécessité d'inscrire cette première année d'études universitaires dans le cadre de la réflexion globale sur l'intégration des études menant aux professions de santé dans le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD).

Le rapport est en téléchargement sur le site : www.nouvelleuniversite.gouv.fr

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi